

LE SÉNAT

Le mardi 17 mars 1992

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LA SAINT-PATRICK

HOMMAGES À SAINT PATRICK ET AU PEUPLE IRLANDAIS

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, je voudrais signaler à mes collègues que c'est aujourd'hui la Saint-Patrick.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Kelly: Il me paraît important de le signaler, car sauf pour le sénateur Kirby, que j'ai vu il y a une minute, je vois très peu de cravates vertes ou quoi que ce soit de vert pour souligner cette occasion.

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Je souslève la question de privilège pour vous montrer la couleur de ma cravate!

Le sénateur Frith: En vertu de notre nouveau Règlement, je ne crois pas que vous puissiez prendre la parole.

L'honorable C. William Doody: Je voudrais faire remarquer que je porte une cravate verte.

Le sénateur Frith: Ces interventions sont toutes irrecevables en vertu du nouveau Règlement.

Le sénateur Kelly: Néanmoins, honorables sénateurs, je trouve dommage... Je vois que le sénateur Bosa porte une cravate verte. Merci, Peter. Je trouve dommage qu'on oublie les traditions irlandaises.

Autrefois, il y avait toujours un sénateur qui chantait une chanson irlandaise le 17 mars. La seule personne que je connaisse au Sénat qui ait vraiment une belle voix est le sénateur Frith, et j'ai pensé qu'il nous ferait peut-être cet honneur.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Kelly: S'il voulait bien entonner une chanson, nous chanterions tous avec lui.

Le sénateur Roblin: Quelque chose du *Mikado*.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Kelly de son compliment. Je voudrais que le Président demande au gentilhomme huissier de la verge noire d'aller à la Chambre des communes inviter le premier ministre à venir ici pour chanter *When Irish Eyes Are Smiling* et, s'il en a le temps, d'inviter M. Reagan à venir chanter ici en duo, et nous attendrons.

Le sénateur Kelly: Pour terminer sur ce sujet, la Saint-Patrick est un jour où nous devrions tous être gentils les uns envers les autres.

Des voix: Bravo!

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE NOMBRE DE JOURS AVANT LA FIN DU MANDAT DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais également, de façon indirecte, je l'avoue, signaler que, puisque nous en sommes au 17 mars 1992 et que le gouvernement, pour citer les paroles du sénateur Murray, «respecte la démocratie», en ce jour de la Saint-Patrick 1992, nous devrions être à 249 jours des prochaines élections générales.

Toutefois, si les Canadiens sont gouvernés par «un gouvernement lâche qui méprise la démocratie», pour reprendre les propos du sénateur Murray, nous pourrions être à 635 jours de la date fatidique.

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1992-1993

DÉPÔT DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer le budget supplémentaire (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992.

[Français]

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUELEMENT DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Gérard A. Beaudoin: Honorables sénateurs, je désire informer le Sénat que conformément à l'ordre du Sénat adopté le vendredi 21 juin, 1991, j'ai déposé auprès du Greffier du Sénat le vendredi 28 février 1992, le rapport du Comité mixte spécial chargé d'examiner les propositions du gouvernement relatives au renouvellement du Canada.

Son honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

(Sur la motion du sénateur Beaudoin, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

[Traduction]

LOUIS RIEL

LA RECONNAISSANCE DE SON RÔLE UNIQUE ET HISTORIQUE À TITRE DE FONDATEUR DU MANITOBA ET DE SA CONTRIBUTION À LA CONFÉDÉRATION — AVIS DE MOTION

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)j) du Règlement, je donne avis que, plus tard aujourd'hui, je proposerai:

QUE le Sénat note que le peuple métis de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest a pris, au moyen des structures et des procédures démocratiques, les mesu-